



Conseil national
de l'information statistique

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

adoptés lors de l'assemblée plénière du 21 janvier 2015

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	3
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	4
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ	5
• ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS	7
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE	8
• TERRITOIRES.....	9

de la commission **Démographie et questions sociales**

Avis n° 1

Référence : avis général de moyen terme n° 1 et 11, avis de moyen terme n° 7 de la commission "Démographie et questions sociales"

Le suivi détaillé des propositions du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » a permis au Conseil d'évaluer les avancées dans sa mise en œuvre et confirme que la très grande majorité des recommandations du rapport ont été accomplies ou sont en cours de réalisation. Sur la base de ce premier échange, le conseil recommande de renouveler cet exercice de suivi et d'actualisation à intervalle régulier en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire, notamment en matière de facilité d'accès à l'information, d'analyse des trajectoires et de fraîcheur des données.

Avis n° 2

Référence : avis général de moyen terme n° 9, avis de moyen terme n° 1 et n° 7 de la commission "Démographie et questions sociales"

Le Conseil a pris connaissance des orientations figurant dans le rapport du Haut Conseil de la famille (HCF) relatif aux ruptures familiales. Il souligne que les préoccupations d'un meilleur suivi des conséquences des ruptures rejoignent celles du Conseil. Il souhaite continuer à être informé des avancées comme le prévoit le HCF.

Avis n° 3

Référence : avis général n° 9 de moyen terme, avis de moyen terme n° 1 et n° 7 de la commission "Démographie et questions sociales"

Le Conseil soutient la recommandation du Haut Conseil de la famille (HCF) de suivre de façon régulière les trajectoires de mise en couple et de fin de couple (ruptures, décès) et leurs conséquences, tant sur les enfants que sur les adultes.

Il préconise de poursuivre les exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives permettant de suivre ces trajectoires.

Avant d'envisager de nouvelles enquêtes auprès des ménages, il invite la statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes, puis leurs adaptations éventuelles.

Il recommande de préparer un nouvel échange avec les utilisateurs sur ces questions dans des formes qui restent à définir.

Avis n° 4

Référence : avis général de moyen terme n° 1, avis de moyen terme n° 7 de la commission "Démographie et questions sociales"

Projet d'avis n°1 de 2015 de la commission "Démographie et questions sociales" sur le suivi des recommandations du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales »

Le Conseil note avec satisfaction que la refonte du système d'information sur les revenus va permettre - après une forte attente des utilisateurs - de disposer en 2015 d'indicateurs sur le revenu disponible ou le niveau de vie à un niveau infra départemental.

Il constate cependant que cette refonte va donner lieu à des ruptures de séries et préconise de bien les documenter.

Il demande que soient examinées avec les organismes sociaux et notamment la Cnaf les marges d'amélioration de la disponibilité de leurs informations.

Par ailleurs, le Conseil souhaite que la couverture du système d'information intègre à terme les communautés.

Soucieux de l'amélioration des délais de mise à disposition des données sur le revenu, il recommande la poursuite de la réflexion sur la pertinence et la fiabilité d'indicateurs précoces.

de la commission **Emploi, qualification et revenus du travail**

Avis n° 1

Référence : avis général de moyen terme n° 4, avis de moyen terme n° 3 de la commission « Emploi qualification et revenus du travail »

Le Conseil se félicite des évolutions de l'enquête Emploi de l'Insee qui répondent aux différentes recommandations qu'il a pu faire depuis le rapport De Foucauld en 2008. Il note aussi la meilleure articulation des indicateurs complémentaires au taux de chômage (halo, sous-emploi) avec les définitions d'Eurostat.

Il constate cependant que ces évolutions ont donné lieu à une rupture des principales séries de chômage et d'activité. Le Conseil salue l'importance des travaux menés par l'Insee qui ont permis, avec la publication de séries rétropolées, de fournir une mesure cohérente des évolutions des principaux indicateurs du marché du travail.

Il constate aussi que la compréhension de l'évolution des indicateurs sur le marché du travail reste difficile. Il invite l'Insee et la Dares à poursuivre leurs travaux d'analyse, notamment pour clarifier les écarts d'évolution entre chômage au sens du BIT et demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) afin de préparer un nouvel échange sur ces questions.

Avis n° 2

Référence : avis général de moyen terme n° 19, avis de moyen terme n° 11 de la commission "Démographie"

Le Conseil salue l'important travail de l'Essnet sur les nomenclatures sociales européennes, piloté par la France.

Il réaffirme l'importance d'une catégorisation européenne commune des positions sociales des individus et demande à l'Insee de continuer à promouvoir ces travaux auprès d'Eurostat pour une prise en compte effective de l'EseG (nomenclature socioéconomique européenne) dans les statistiques européennes.

Compte tenu de l'usage de la PCS, le Conseil rappelle son importance, notamment pour le débat social en France.

Mais conscient des contraintes qui pourraient être liées à l'usage simultané de ces deux nomenclatures, le Conseil demande qu'une réflexion s'engage sur leur articulation.

Il fera part de cet avis à l'Esac.

Avis n° 3

Référence : avis général de moyen terme n° 15, avis de moyen terme n° 9 de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Le Conseil est attentif au dispositif d'observation envisagé pour le suivi du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P).

Compte tenu du calendrier de mise en place du compte, il souhaite un nouvel échange avec les utilisateurs sur les statistiques issues de ce dispositif à l'horizon de 24 mois.

Avis n° 4

Référence : avis général de moyen terme n° 1

Le Conseil a pris note des différentes recommandations de l'Autorité de la statistique publique lors de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ainsi que des modalités de travail pour leur mise en œuvre prévues par Pôle emploi et la Dares.

Le Conseil se félicite qu'une consultation soit prévue au sein du Cnis pour déterminer les évolutions envisagées pour la publication mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, publiée conjointement par la Dares et Pôle emploi.

AVIS

de la commission **Entreprises et stratégies de marché**

Avis n° 1

Référence : avis général de moyen terme n° 3, avis de moyen terme n° 1 et 7 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Le Conseil souligne l'intérêt des échanges qui ont lieu au sein du groupe de travail du projet Simstat. La crise ayant montré l'impact économique et social considérable, pour certains pays, de déséquilibres commerciaux et financiers extérieurs, et l'utilité d'une mesure précise de la compétitivité externe des économies nationales, le Conseil souligne l'importance de l'objectif de qualité dans la mesure des échanges transfrontières. Il recommande que les réflexions et les tests se poursuivent afin que les avantages et inconvénients de Simstat, pour les producteurs et les utilisateurs, soient analysés avec la plus grande vigilance.

Il préconise que soient inventoriées toutes les actions possibles pour alléger la charge des entreprises tout en maintenant un niveau de qualité suffisant.

Avis n° 2

Référence : avis général de moyen terme n° 29, avis de moyen terme n° 3d, 3e et 5 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Le Conseil note avec satisfaction la réalisation en 2012 de l'enquête TIC dans les entreprises de moins de 10 personnes qui répond à une demande de 2010 de cette commission. Il recommande de continuer à réaliser cette enquête à intervalle régulier.

Avis n° 3

Référence : avis général de moyen terme n° 4 et n°29, avis de moyen terme n° 1 et 5 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Afin d'éclairer l'impact des TIC sur l'organisation des entreprises - prenant en compte la dimension internationale des groupes - le Conseil recommande la poursuite de la réflexion entre la statistique publique et les utilisateurs, notamment les chercheurs, pour déterminer les outils de mesure à mettre en place par la statistique publique. Cette réflexion pourra être menée dans le cadre d'une rencontre ouverte aux autres commissions concernées du CNIS, en particulier celles en charge de l'emploi et des questions sociales.

Un suivi sera réalisé dans 18 mois à deux ans.

de la commission **Environnement et développement durable**

Avis n° 1

Référence : avis général de moyen terme n° 4 et 30, avis de moyen terme n° 1 de la commission « Environnement et développement durable »

Le Conseil note avec satisfaction la concertation en cours pour l'élaboration des indicateurs nécessaires au suivi des enjeux et des axes de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable.

Il réaffirme sa demande de maintien de la mise à jour du tableau de bord hiérarchisé des indicateurs du développement durable et de sa bonne visibilité sur les sites de diffusion pour permettre leur utilisation. La mise à jour permet en effet d'apprécier dans la durée les évolutions en termes de développement durable et de maintenir les comparaisons territoriales et internationales.

Le Conseil souligne l'importance des efforts de pédagogie et de communication qui sont à poursuivre pour faciliter leur appropriation.

Avis n° 2

Référence : avis général de moyen terme n° 32, avis de moyen terme n° 5C de la commission « Environnement et développement durable »

Pour assurer une meilleure cohérence entre les estimations nationales et les estimations régionales de gaz à effet de serre (GES), le Conseil souhaite que les investissements de la statistique publique et des acteurs concernés se poursuivent pour harmoniser les méthodes et identifier les écarts.

Il recommande par ailleurs que les acteurs territoriaux qui estiment les émissions de GES, notamment au niveau régional, utilisent le même cadre de référence (sources et méthodes) notamment en matière de données énergétiques régionales et infrarégionales afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

Avis n° 3

Référence : avis général de moyen terme n° 32, avis de moyen terme n° 5C de la commission « Environnement et développement durable »

Le Conseil suit avec attention la poursuite des travaux sur la mesure de l'empreinte carbone et préconise de veiller à la cohérence du modèle retenu au niveau national pour déterminer le contenu en CO₂ des importations avec les modèles internationaux.

Il recommande une actualisation du calcul des émissions par catégorie de ménages.

de la commission **Services publics et services aux publics**

Avis n° 1

Référence : avis général de moyen terme n° 1

Le Conseil souligne l'intérêt que présente la production régulière d'indicateurs d'accidentalité par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Conscient de la forte médiatisation de ces données, le Conseil préconise une large information sur la façon dont sont calculés les indicateurs mensuels et annuels afin d'accompagner les utilisateurs en termes de pédagogie et de recommandations selon les objectifs qu'ils poursuivent.

Avis n° 2

Le Conseil souhaite que les différents acteurs en charge des dispositifs d'information sur la sécurité routière (accidentalité, indemnisation, réponse pénale, séquelles permanentes, etc.) articulent leurs informations, initialisent des séries permettant d'apprécier les évolutions, et tiennent compte - dans la mesure du possible - des impacts sur l'entourage des accidentés.

Le Conseil souhaite que lui soient régulièrement présentés les résultats des efforts qui auront été réalisés.

Avis n° 3

Référence : avis général de moyen terme n° 4 et 21, avis de moyen terme n° 14 de la commission « Services publics et services aux publics »

Le Conseil note avec intérêt l'utilisation par la DEPP du recensement de la population (RP) pour compléter et enrichir - notamment au niveau infranational - les analyses sur les sorties précoces du système scolaire fournies par les indicateurs et les panels.

Il encourage par ailleurs la statistique publique à expertiser si l'enquête annuelle du RP permettrait de calculer des évolutions annuelles au moins au niveau national.

Avis n° 4

Référence : avis de moyen terme n° 9 de la commission « Services publics et services aux publics »

Le Conseil souhaite la mise en place d'un système d'information qui permette d'étudier le poids des déterminismes sociaux sur les parcours tout au long de la scolarité, du premier degré au supérieur. Élaboré à des fins statistiques, ce système d'information doit respecter la confidentialité des informations.

Le Conseil souhaite que la DEPP fasse régulièrement le point sur les avancées de ses travaux sur les parcours scolaires devant la commission.

de la commission **Système financier et financement de l'économie**

Avis n° 1

Référence : avis général de moyen terme n° 28, avis de moyen terme n° 1 et n° 7 de la commission Système financier et financement de l'économie.

Le Conseil note avec intérêt les avancées dans la mise en œuvre de l'identification unique des unités participant à des transactions financières suite à la création du LEI (Legal Entity Identifier) et souhaite que son utilisation se développe.

Outre l'accès en open data à un répertoire mondial, le LEI permettra en effet de mieux analyser le fonctionnement du marché financier - notamment lorsque l'identification des groupes sera effective - et de mieux anticiper les risques.

Le Conseil souhaite continuer à suivre cette mise en œuvre à un horizon de 18 mois en particulier lorsque les données de référence (identité) seront complétées par des données sur les relations intra et inter unités juridiques et pour les extensions de périmètre des unités concernées par l'identification.

Avis n° 2

Référence : avis général de moyen terme n° 28, avis n° 7 de la commission "Système financier et financement de l'économie"

Le Conseil apprécie qu'une présentation générale du système bancaire parallèle (SBP) soit disponible. Du fait d'une connaissance encore limitée de ce système, il souhaite que des travaux soient poursuivis afin de mieux définir les acteurs et les activités du SBP et, ainsi, de pouvoir identifier, de manière fiable et pertinente, le volume des flux concernés et les liens entre les différents acteurs impliqués. L'accès aux données permettant un suivi par acteur et transaction est nécessaire tout en tenant compte des règles de confidentialité associées.

Afin de fiabiliser les informations recueillies sur ces flux financiers, le Conseil renouvelle sa demande de suivi à horizon d'un an des avancées dans la mise en œuvre de l'identification unique des unités participant à des transactions financières suite à la création du LEI – Legal Entity Identifier.

Avis n° 3

Le Conseil note avec satisfaction la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire chargé d'élaborer et de diffuser, dans le cadre d'une large concertation, des indicateurs nécessaires au suivi de l'inclusion bancaire.

Il souhaite que ces indicateurs soient disponibles y compris pour l'Outre-mer.

Il souhaite également qu'une réflexion soit engagée dans le cadre des règles de confidentialité, sur les conditions pratiques d'accès aux données pour les besoins de la recherche, en liaison avec le groupe de travail sur l'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier.

Il souhaite enfin que les travaux de l'Observatoire fassent l'objet d'un suivi en 2015 devant la commission.

AVIS

de la commission **Territoires**

Avis n° 1

Référence : avis général de moyen terme n° 36, avis n° 3.A de la commission "Territoires »

Le Conseil note avec satisfaction que de premières données sur les dépenses territorialisées de l'État ont été mises à disposition des directions régionales des finances publiques et de l'Insee pour les dépenses exécutées au titre de 2013 ; cette mise à disposition permet de tester de premiers travaux statistiques. Il souligne la nécessité que les systèmes d'information permettent de localiser la dépense à un niveau suffisamment fin.

Le conseil recommande de réaliser un suivi de ces tests et des utilisations de ces données à intervalle régulier en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire comme la diffusion d'informations statistiques et l'élargissement du champ des données disponibles aux DOM, aux administrations publiques locales et aux opérateurs de l'État. En fonction des tests, les dépenses des organismes sociaux et des collectivités locales seront incluses dans le champ de l'analyse.

La poursuite de ces travaux nécessite de réunir à nouveau le groupe de travail piloté par la DGFIP qui associait l'Insee et le CNIS afin de systématiser les analyses par fonction et de consolider les éléments d'interprétation des résultats.

Avis n° 2

Référence : avis n° 4 G de la commission "Territoires »

Le Conseil note avec satisfaction la prise en compte de critères comme la densité de population au carreau et les interactions entre territoires en termes de flux ou d'accès aux services pour décrire les espaces territoriaux. Cette nouvelle grille d'analyse, articulée à celle d'Eurostat et bientôt à celle de l'OCDE, permet de compléter les zonages existants et de dépasser la distinction binaire urbain/rural. Elle répond à des recommandations du rapport du Cnis de 2009 sur les « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire ».

Le conseil recommande de continuer à réaliser - à partir de la grille d'analyse fondée sur la densité de population au carreau - les études et analyses qui permettront de repérer les évolutions des réseaux et des flux qui font système dans le fonctionnement territorial.